26me Année 5327 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Mercredi 17 Mai 188 2

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue d'Havré, 25.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 15 MAI 1882

Bulletin du Jour

L'esprit sectaire de la Chambre ne manque pas une seule occasion de s'affirmer. Il faut avouer que nos gouvernants n'ont même pas le courage de s'opposer à des manifestations aussi fâcheuses que stériles. Ainsi hier, lors de discussion de la prise en considération de la proposition de loi de M. Jules Roche, tendant à la sécularisation des biens du clergé et des consistoires. M. Goblet ne tenant aucun compte des sages observations que Mgr Freppel venait de présenter, a-t-il déclaré que le gouvernement ne voyait aucun inconvénient à cette prise en considération ! Un autre débat — mais fort court — a été soulevé par la proposition de loi de MM. Casimir Périer et Franck-Chauveau, ayant pour objet de supprimer des classes de préfectures et de sous-préfectures et d'établir des classes personnelles aux fonctionnaires. Le projet a été adopté. La Chambre, après avoir pris en considération la proposition Saint-Martin sur la réforme de la législation sur les faillites, a fixé au 23 de ce mois la discussion du fameux projet du gouvernement qui, sous prétexte d'améliorer la magistrature, tend à la rendre dépendante en supprimant l'inamovibilité.

Le Sénat, après avoir accepté la démission de M. Farines, ce sénateur radical qui « a eu des malheurs, » a poursuivi les débats sur les modifications apportées au code d'instruction criminelle.

Sir Charles Dilke a fait, hier soir, à la Chambre des Communes, des déclarations qui, sans doute, dissiperont les incertitudes à l'endroit des affaires égyptiennes. Ces incertitudes qui résultent des informations à l'ordre du jour portent surtout sur les points suivants :

1° L'époque de la démonstration devant Alexandrie ;

2° Le concours de la Turquie à cette démonstration ;

3° Le but que se proposent les puissances.

Indépendamment de ces trois points, l'opinion a besoin de savoir si les rapports de Tewfik-Pacha avec son ministère se sont améliorés, et si, réellement, l'Assemblée des Notables penche en faveur du vice-roi ; enfin s'il existe des craintes pour la sûreté des Européens au Caire.

En attendant ces éclaircissements, M. de Freycinet répond à ceux qui l'interrogent que la situation au Caire n'a pas empiré et qu'il n'y a pas de crainte immédiate d'une révolution ; que, du reste, demain l'escadre anglo-française aura pris position devant Alexandrie. Quant à la Turquie, notre ministre des affaires étrangères reste muet.

Cependant, dans nos différents cercles diplomatiques, on ne met pas en doute que la Porte ne soit également représentée par un ou plusieurs bâtiments de guerre. M. de Bismarck, aujourd'hui plus prépondérant que jamais dans les conseils du sultan a, dit-on, par une note communiquée à M. de Freycinet et aussi au *Foreign Office*, exprimé l'avis qu'il ne pourrait être rien fait de valable en Egypte sans le concours de la Turquie.

Aussi la *Réforme*, de M. Waldeck-Rousseau, qui, la première, a donné cette nouvelle, s'empresse-t-elle d'en triompher contre notre ministre des affaires étrangères, en compagnie de la *République française*, absolument comme si leur grand homme eût osé passer outre, en pareille conjoncture. Ces fanfaronades, il faut l'ajouter, font hausser les épaules à tous les gens sensés.

La magistrature irlandaise, à ce qu'annonce le *Daily Telegraph*, aurait fait savoir au gouvernement qu'elle n'acceptera pas le surcroît de besogne que lui imposerait la nouvelle loi destinée à empêcher les crimes en Irlande. Le cabinet se verrait donc forcé d'assurer l'application de la loi par des moyens qui n'ont pas été prévus lorsque le projet a été élaboré.

Le *Daily News* apprend, de son côté, que le projet a été modifié en ce sens que des deux magistrats spéciaux chargés de juger sommairement les causes moins importantes, l'un au moins sera pris parmi les magistrats ordinaires, tandis que, primitivement, tous les deux devaient être pris dans l'armée. Le correspondant du *Newcastle Chronicle*, à Londres, écrit que les députés irlandais considèrent la situation comme très-menaçante. Ils croient que la nouvelle loi est tournée contre eux, contre leur activité politique et parlementaire ; qu'elle entravera l'agitation parlementaire légitime, et qu'elle sera impuissante à empêcher ceux qui se servent du revolver et du poignard pour terroriser le peuple, d'accomplir leur œuvre sanglante. Les députés irlandais s'opposeront donc au nouveau bill dans toutes les discussions dont il sera l'objet. S'il est adopté, ils publieront une adresse à leurs concitoyens pour leur expliquer la situation créée à l'Irlande par la nouvelle législation.

La Société générale d'Education et d'Enseignement propose aux pères de famille la formule suivante de déclaration :

Commune d...
Nous, pères et mères de famille,
Considérant que nous avons le droit et le devoir de faire élever nos enfants dans notre foi religieuse, et d'exiger qu'ils reçoivent l'instruction religieuse nécessaire pour être admis à faire la première communion ;
Considérant que la loi du 28 mars ne comprend plus l'instruction religieuse parmi les matières obligatoires de l'enseignement primaire ;
Considérant qu'il n'existe pas d'école libre dans la commune, que nous ne pouvons assurer nous-mêmes dans nos familles l'instruction de nos enfants, que dès lors la loi du 28 mars nous contraint, à peine d'amende et de prison, de les envoyer à l'école publique.
Déclarons vouloir :
1° Que le crucifix soit conservé dans l'école et que la prière continue à y être dite ;
2° Qu'en ce qui concerne nos enfants, le catéchisme et l'histoire sainte leur soient enseignés ;
3° Que, dans le reste de l'enseignement, rien ne soit de nature à porter atteinte à leur foi.
(S'il s'agissait d'une école publique dirigée par des congréganistes, le troisième paragraphe ci-dessus disparaîtrait comme n'ayant plus d'objet, et serait remplacé ainsi) :
3° Que l'instituteur (ou l'institutrice) congréganiste, qui mérite et possède toute notre confiance, soit maintenu en fonctions.

De cette formule, il convient de rapprocher le modèle de déclaration proposé par les catholiques du Nord, et qui conclut par l'engagement de retirer immédiatement les enfants de l'école, du jour où le catéchisme n'y serait plus enseigné. C'est un exemple dont on ne saurait trop louer la fermeté et recommander l'imitation :

DÉCLARATION
des habitants de la commune de...
RELATIVEMENT
A L'ENSEIGEMENT RELIGIEUX DANS LES ÉCOLES.

Nous soussignés, habitant la commune de... avons l'honneur de faire à M. le maire la déclaration suivante :
Nous entendons que nos fils et nos filles puissent être admis à faire la première communion à l'âge voulu par la coutume du pays.
En conséquence, nous voulons qu'ils apprennent et qu'ils sachent le catéchisme diocésain.
Empêchés par nos travaux de le leur enseigner par nous mêmes, et comprenant, d'autre part, que nos enfants doivent se présenter devant le clergé possédant déjà la lettre du catéchisme, afin d'en recevoir l'explication et l'intelligence, nous voulons que l'instituteur et l'institutrice de la commune, payés pour donner à nos enfants toute l'instruction dont ils ont besoin, continuent comme par le passé à leur faire apprendre et réciter la lettre du catéchisme.
Nous voulons aussi que l'image du crucifix reste placée sous les yeux de nos enfants, et que chaque jour ils fassent la prière devant cette sainte image ; en un mot, que nos enfants soient élevés en chrétiens comme nous l'avons été nous-mêmes.
Que si l'instituteur ou l'institutrice se refusaient à faire désormais ce qui a toujours été en usage dans notre commune depuis qu'elle existe, nous vous déclarons, monsieur le maire, que le lendemain, nous tous ici soussignés, retirerions nos enfants de l'école communale, et ne les y laisserions plus rentrer jusqu'à ce que droit ait été fait à notre juste réclamation.

Le sieur Cochereau, instituteur aux Bordes, près Sully-sur-Loire, jaloux d'imiter M. Hérold et M. Lacquement de Roubaix a décroché une croix apposée dans la classe des garçons et enlevé une statue de la vierge placée dans la classe des filles.

A ce sujet, le *Moniteur orléanais* raconte ce qui suit :

On s'émut à Bordes de cet acte d'impiété ; le maire, la population tout entière protestèrent. Sous-préfet de Gien, préfet, inspecteur d'académie, tout le monde se mit en branle. Ce furent, à diverses reprises, voyages à Gien, aux Bordes, à Orléans ; pourparlers, rapports, injonctions, menaces de disgrâces, etc., etc. A tout cela le Cochereau de répondre par un : *J'en appelerai au ministre si l'on me cherche misère: les objets, croix et statue, n'existent plus : il se sont brisés, tout cela n'est que niche à poussière.*

Puis, sur de timides observations faites par l'inspecteur primaire : « Je ne me repens pas de ce que j'ai fait ; si c'était à recommencer, je recommencerais encore. Je ne crois pas en Dieu !

La population des Bordes est outrée d'une telle effronterie ; le maire et le conseil municipal ont pris fait et cause pour leur administrés.

Et l'on temporise, et l'on maintient Cochereau, et l'on ne trouve pas dans l'arsenal des lois réellement existantes une certaine loi rendant passible d'une amende de 500 francs et de la prison l'instituteur qui, sans autorisation, touche au mobilier scolaire.

Ah ! s'il s'agissait d'un instituteur congréganiste, coupable ou seulement soupçonné de la moindre pecadille ! Elle eût été jugée un cas pendable !

LE DÉFICIT

Nous connaissions jusqu'ici des gouvernements qui s'étaient trouvés en lutte avec les Assemblées représentatives parce qu'ils leur présentaient la situation financière sous un jour trop brillant, il y a quelque vingt ans, l'empereur Napoléon III ayant parlé dans un discours du trône des ressources inépuisables de la France, l'opposition combattit avec acharnement cette épithète et s'efforça de la faire rayer du projet d'adresse. Les Chambres sont instituées, en effet, pour prévenir les ministères contre les abus de l'optimisme, pour leur rappeler, à l'occasion, qu'il faut veiller de près aux dépenses publiques, ne pas les engager témérairement et y couper court quand elles deviennent trop lourdes. Voilà la règle de conduite de tous les Parlements sérieux.

La République chez nous a changé tout cela. Un bon républicain, un républicain selon le cœur de la majorité, issue des élections du mois d'août 1881, doit professer, au contraire, que les plus-values des impôts sont indéfinies, et que la marge des crédits supplémentaires est illimitée. Quiconque émet un doute à cet égard, se permet de critiquer la marche croissante de la dette publique, ose adresser une remontrance en faveur des principes d'économie et d'équilibre budgétaire, celui-là est accusé aussitôt par quatre cents mamelucks de n'être qu'un suppôt de la réaction. La République est comme Pompée : elle n'a qu'à frapper du pied pour faire sortir du sol les millions et les milliards : elle a un train luxueux, effréné ; ce train, elle exige qu'on lui procure les moyens de le soutenir, et gare au ministre qui essaierait de le contrecarrer !

Telle est l'aventure dans laquelle M. Léon Say, ministre des finances, est engagé depuis quelques semaines. M. Léon Say qui a le mérite, rare en ce temps d'improvisation politique, de connaître les affaires M. Léon Say propose un budget d'où son rayées impitoyablement toutes les fantaisies coûteuses du régime : il en a proscrit les émissions pour un temps plus ou moins long ; il y a dissequé les procédés de comptabilité à l'aide desquels on disimule au pays que la dette flottante s'est enflée, grâce à l'incurie de M. Magnin, jusqu'à plus de trois milliards ; bref, M. Léon Say a poussé un cri d'alarme au milieu de la cohorte joyeuse des dilapidateurs, et il n'a pas craint d'affirmer que le crédit de l'Etat, après avoir été surmené par des opérations inopportunes, allait s'affaiblissant gravement. Immédiatement, les vociférations ont commence contre lui : ont l'a dénoncé comme un vil agent de la haute banque, un ennemi de la démocratie, un instrument des Jésuites et du 16 Mai.

Cependant les chiffres sont les chiffres. Nos lecteurs connaissent le compte dressé par M. Léon Say. Un trait nouveau achèvera de démontrer combien le ministre a raison. Les plus-values des impôts indirects, après avoir été assez minces dans les trois premiers mois de l'année, ont disparu tout à coup dans la seconde quinzaine d'avril, et ont été remplacées par un joli déficit de 7 millions sur les évaluations budgétaires. Est-ce un accident ? Est-ce, au contraire, une crise qui commence ? Nous saurons la chose à la fin de ce mois. Mais, en attendant la vérité, voici ce qu'on est en droit d'avancer : Si la progression de nos revenus indirects ne dépasse pas dans les huit derniers mois ce qu'elle a été dans les quatre premiers mois de l'année 1882, l'exercice se soldera à la fin de décembre par un excédant d'environ cent vingt millions de francs.

Or, au commencement du mois d'avril passé, il y avait déjà pour cent vingt-sept millions de crédits supplémentaires connus ; depuis lors, on a demandé trois millions de francs pour l'établissement de divers services en Tunisie ; M. le ministre de l'instruction publique réclame une nouvelle dotation de plus de 200 millions pour la Caisse des écoles primaires, et enfin nous aurons peut-être, avant peu, à supporter les frais d'une expédition en Egypte. Nous sommes donc déjà, de ces trois chefs, en déficit de plusieurs millions, et ces déficits, comme il n'y aura pas moyen d'y parer par les ressources normales du budget, force sera bien d'y satisfaire par l'emprunt.

Républicains gambettistes, radicaux, intransigeants, démocrates, ministériels présidentiels, tous, devant ce mot de déficit, s'écrient en chœur : « Jamais ! » Et ils traînent M. Léon Say sur la claie. Mais les chiffres sont les chiffres : on différera peut-être l'examen du budget jusqu'en fin d'année pour se donner le temps de changer la veine : rien n'y fera. La République est entrée dans l'ère des déficits, elle n'en sortira plus.

LE COMBAT DE TIGRI

La *France* publie l'extrait suivant du rapport officiel de M. le capitaine de Castries sur l'engagement du 26 avril 1882 :

Le 26 avril, à cinq heures et demie du matin, la mission topographique et son escorte, commandée par le capitaine Barbier, de la légion étrangère, et composée de deux compagnies de la légion, dix chasseurs d'Afrique et dix goumiers, quittait le camp de Tamaïd ben Salem, dans le chott Tigri, pour se diriger vers l'est sur Fortassa Gharbia.

Une compagnie sous les ordres direct du capitaine Barbier encadrait le convoi; derrière elle marchaient deux sections commandées par M. le lieutenant Mesnil; l'arrière-garde était formée de trois sections sous les ordres de M. le lieutenant Massone.

Vers 6 heures, on signala, sur la droite, des cavaliers et des fantassins ennemis.

Le capitaine Barbier hâta sa marche pour quitter au plus tôt le terrain défavorable du chott; mais il était encore loin d'en atteindre la berge, quand, à six heures et demie, l'ennemi commença à se montrer en grand nombre à la crête des dunes. Le feu fut immédiatement ouvert contre lui, mais sans qu'on pût le forcer à s'éloigner, grâce aux abris offerts par les dunes qui, au contraire, ralentissaient la marche du convoi.

A sept heures, l'arrière-garde qui, jusque-là, avait maintenu l'ennemi à distance, vit paraître derrière elle des masses considérables pendant qu'un autre groupe se montrait sur la gauche et cherchait, tout en restant hors de portée, à couper la route et à venir attaquer le convoi.

Serrée de plus près, l'arrière-garde dut abandonner à l'ennemi un troupeau de moutons pris quelques jours auparavant et qu'elle avait jusqu'alors poussé devant elle; aussitôt les Arabes enhardis par cette prise, se précipitèrent sur les rangs, et il y eut une épouvantable mêlée dans laquelle furent tués M. Massone et beaucoup de ses hommes.

Une section, commandée par M. Mesnil, accourait au secours de l'arrière-garde : elle fut elle-même attaquée, son chef fut blessé, et la compagnie qui entourait le convoi dut, pour la dégager, faire halte et exécuter plusieurs feux de salve.

A ce moment, M. Delcroix et l'avant-garde atteignaient un petit plateau qui formait une position où la résistance eût été plus aisée ; mais le désordre se mit dans le convoi, dont l'escorte avait dû se jeter dans la mêlée, et, au lieu de gravir les pentes de ce plateau, les chameaux effrayés se dispersèrent et furent enlevés par l'ennemi.

Le capitaine Barbier, malgré tous ses efforts, ne put les ressaisir ; pressé par des forces de plus en plus nombreuses, il se retirait vers la position occupée par M. Delcroix lorsqu'il fut tué et le lieutenant Weber blessé.

La troupe se rallia sur le plateau. M. le capitaine de Castries, qui jusque là avait combattu à l'arrière garde, en prit le commandement et forma un carré au centre duquel il plaça les blessés, et à neuf heures et demie la marche fut reprise vers l'Est.

Elle fut encore inquiétée par l'ennemi, toujours favorisée par les dunes, mais nos tirailleurs le maintinrent à distance et, à midi et demi ils se retira définitivement.

A six heures du soir, on arriva à Galloul, et les blessés furent pansés ; après deux heures de repos, on repartit et, à deux heures du matin, la petite troupe était rejointe par le colonel de Négrier, qui, prévenu dès la matinée était aussitôt parti d'Aïn ben Khelil à son secours.

Nos pertes sont de 51 tués, dont 2 officiers, MM. Barbier et Massone, et 28 blessés, dont 2 officiers, MM. Mesnil et Weber. Celles de l'ennemi sont évaluées à 180 tués et 150 blessés; 7 chevaux sont restés entre nos mains. Notre convoi arabe est seul tombé entre les mains de l'ennemi, qui n'a pu s'emparer ni d'un cheval ni d'un mulet du train.

Les contingents qui ont pris part au combat, sous la direction de Bou-Amema, appartiennent aux tribus des Ouled-Sidi-Akhmed, Medjdoub, Cheurfa, Ouled-Sidi-Tadj, Ouled-bou-Chareb, Beni-Guil et Djemâa.

Pour copie conforme :
P. O. Le chef de bataillon,
CRETIN.

On remarquera que le rapport officiel constate que les contingents insurgés étaient dirigés par Bou-Amema.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 15 mai 1882.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Mon ami Rusticus habite un département de l'Est ; il a beaucoup d'esprit, de bonne humeur, et m'écrit parfois des lettres où il juge avec une bonhomie très-fine la politique générale et locale. Voici un échantillon de ces lettres et je souhaite qu'il ait le goût de revenez-y, comme on dit en Franche-Comté.

« Mon cher Bixiou, voilà tantôt six semaines que nous suivons dans les journaux la polémique engagée au sujet de la célèbre loi sur l'instruction selon l'Evangile de M. Jules Ferry. Des plaintes éloquentes sur les difficultés créées aux parents pauvres, sur le sort malheureux fait aux enfants livrés à l'impiété, sur le sort des maires obligés de fermer les yeux pour conserver leur popularité, tout a été dit et répété ; on n'a oublié qu'une chose, c'est de plaindre les malheureux maîtres qui vont être obligés d'appliquer la loi.

On ne doit pas se dissimuler que les lois nouvelles amènent une perturbation profonde dans l'enseignement secondaire et primaire. Les lycées et les colléges sont en pleine désorganisation. Il suffit de lire les journaux édités par les aimables nourrissons de l'Université, pour se convaincre que si la religion ne perd pas grand'chose, le socialisme gagne beaucoup, et que nous approchons du *rienisme* entrevu par M. de Maistre au commencement de ce siècle.

Les recteurs d'Académie sont sur les dents. « Monsieur, écrit un principal de collège, je suis très-embarrassé sur la conduite à tenir vis-à-vis de mes élèves. D'un côté la loi me recommande d'éviter toute attache confessionnelle, de l'autre les parents prétendent que je dois conduire leurs enfants à la messe et les surveiller pendant les offices. Quinze pères de familles m'ont prévenu qu'ils retireraient leurs enfants si je cessais d'agir comme par le passé. Ce serait un vrai désastre, et nous n'avons déjà que trop de peine à nous soutenir ? Que faire ? »

Le recteur répond sur le ton solennel qui convient à son emploi, fait des considérations à perte de vue sur la liberté de conscience, les immortelles conquêtes de 89 et les institutions qui nous régissent. Il insiste sur l'esprit de la loi et tourne autour du pot, de manière à dire au malheureux principal : « Vous auriez bien dû me laisser tranquille ! » En fin de compte ses prescriptions se bornent à ceci : « Faites pour le mieux et tirez-vous en comme vous pourrez, ménageant la chèvre de la République et le chou de l'opinion. »

Etait il maladroit de consulter ! s'écrie son voisin. Nos chefs sont au moins aussi embarrassés que nous et leur rôle se borne à dire : « Tâchez de vous accommoder au milieu dans lequel vous êtes obligés de vivre. »

Il est facile à nos citoyens députés de voter des lois à la vapeur et d'expédier des ballots de décrets et d'ordonnances ; le tout est de les appliquer et il y a loin de la coupe aux lèvres. Les lois et ordonnances ont donné aux instituteurs une importance exagérée. On leur a dit : « Vous relèverez la patrie, vous formerez des citoyens, des guerriers et des hommes d'Etat, vous arracherez les jeunes générations au joug de l'erreur, vous ferez luire le flambeau de la science dans nos moindres villages et les ténèbres de l'obscurantisme s'évanouiront devant vous. Présentez-vous au nom de la République, de la gymnastique, de l'économie politique préconisées par les nouveaux programmes, et vous verrez les populations venir à vous, votre influence dépassera toutes les autres. »

Bon nombre de jeunes gens ont gobé la formule, et sont arrivés avec des airs vainqueurs et le désir sincère de tout réformer. Les plus tristes pères de famille ont vu de mauvais œil cette tentative destinée à émanciper la jeunesse, car il est à remarquer que les moins habiles deviennent clairvoyants quand il s'agit de leur progéniture.

— « Qu'on apprenne tout ce que l'on voudra à mon petit, disait encore Barbaraux avant-hier, mais j'entends qu'il aille à l'église et qu'il n'y fasse pas le polichinelle. Pour cela, il doit être surveillé, et si le maître ne s'en charge pas, il faudra y employer les gendarmes.

Monsieur, répond le maître, le règlement me décharge tout à-fait, et la liberté de conscience....

Que je me fiche bien de votre règlement, s'il dit des bêtises ; si vous laissez la liberté à mon gamin, il fera le poirier fourchu au moment de l'élévation, au lieu de se tenir honnêtement ; j'entends qu'il fasse honneur à son père, je ne connais que çà.

C'est tout-à-fait drôle, disent les autres, on augmente sans cesse le traitement des instituteurs et on diminue leurs charges. Vous verrez que la République leur fera du tort. Nous payons bien, nous voudrions être au moins aussi bien servis qu'autrefois et c'est tout le contraire. »

Les chefs sont loin, l'inspecteur passe une fois l'an, le recteur ne passe pas du tout. Il leur est facile d'envoyer des ordres et des circulaires, nous voudrions les voir aux prises avec les difficultés.

Les pauvres instituteurs sont entre l'enclume et le marteau. Ceux qui sont lancés se trouvent sans base d'opération, l'Académie les lâche volontiers, car de tout temps les petits ont pâti des sottises des grands. Les plus impatients se heurtent déjà contre l'opinion publique qui leur crie : « Halte-là ! mon ami, ce n'est pas en frisant votre moustache et en nous débitant des maximes républicaines que vous ferez notre affaire. Nous préférions de beaucoup l'ancien type ; il faisait moins sa tête, mais tenait mieux sa classe. »

Les certificats d'études tombent depuis que la politique s'en mêle. En voulant ne les donner qu'aux amis, vous découragez tout le monde ; en amenant des fusils, de la gymnastique, de l'économie sociale dans les classes, vous tuez la grammaire et l'orthographe ; c'est dans les écoles où l'on n'apprend plus le catéchisme, que nous trouvons les écoliers les plus sots. Nous voyons çà, et on le verra bientôt clairement et partout.

Les candidats républicains commencent à s'apercevoir de la désaffection engendrée par le nouveau système. Un conseiller général disait l'autre jour à notre préfet : « Je vous préviens que les élections prochaines se feront non point sur le dos des curés, selon l'ancien usage, mais sur le dos des instituteurs. M. Jules Ferry veut que ceux-ci deviennent en quelque sorte des curés laïques ; tant pis pour nous ! »

Ce sont ces pauvres curés qui vont être contents ! Vrai ! l'Université est venue bien à propos détourner l'attention des électeurs.

Agréez, mon cher ami....

Rusticus.
Pour copie conforme,
BIXIOU.

CONGRÈS OUVRIER RÉGIONAL DU CENTRE

Le congrès ouvrier régional du Centre a ouvert sa troisième session annuelle à Paris. Il a tenu deux séances au théâtre Oberkampf : l'une dans l'après-midi, toute intime, et l'autre le soir, ouverte au public. La réunion intime a révélé une scission dans le parti. Quatre-vingt-douze sociétés étaient représentées. Quatre-vingt-deux d'entre elles sont groupées sous le titre de : Union fédérative du Centre, les dix autres sont groupées à part et elle ont pris le même titre : Union fédérative du Centre De là est née la querelle. Les quatre-vingt-deux ont demandé aux dix si elles voulaient renoncer au titre qu'elles avaient usurpé ; les dix autres s'y sont refusé : les quatre-vingt-deux les ont alors expulsés du congrès comme coupables de vouloir causer une confusion préjudiciale aux intérêts du parti ouvrier. Les quatre-vingt-deux ont pour organe le *Prolétaire*, et Benoit Malon paraît être leur grand homme : les dix autres sont soutenues par le *Citoyen*, dont le principal écrivain, Jules Guesde, traite ce matin cette scission de « coupure scélérate ». Quelle est la cause véritable de ce schisme ? Est-ce une question de principe, est-ce une question de personne ? C'est encore un secret enfoui dans les ténèbres où s'agite le parti socialiste. Mais comme les deux groupes, avec la violence qui leur est habituelle, en sont déjà aux injures, on ne tardera pas à le savoir.

Quatre-vingt-deux sociétés seulement étaient donc représentées à la réunion du soir : c'est encore un chiffre respectable ; mais on a appris par le fameux congrès du Havre qu'il entre beaucoup de fantasmagorie dans tous ces chiffres. C'est le nombre des adhérents qu'il serait intéressant de connaître. Tels sont délégués par une société qu'ils ont formée eux-mêmes et dont ils sont les seuls membres ; tels autres changent de nom en passant d'un lieu à l'autre et forment un cercle d'études sociales dans un arrondissement et un groupe de propagande dans un autre. Il y a beaucoup de ces cercles et de ces groupes dans les quatre-vingt-deux sociétés du congrès. On y voit les instituteurs libres, les femmes socialistes, les athées de Gentilly ; mais à côté de la chambre syndicale des poseurs de sonnettes, il y aussi quelques chambres syndicales ouvrières assez sérieuses. Il ne faut pas s'y tromper, du reste, ce ne sont là que des cadres qui restent souvent vides, mais qui, lorsqu'une circonstance favorable se présente, se remplissent d'autant plus aisément qu'ils sont mieux préparés depuis longtemps. On l'a vu, en certains endroits, aux dernières élections. Il ne faut ni trop prendre cette organisation au sérieux, ni cependant trop croire que ce soit, dans notre monde politique, un facteur qu'on puisse complètement négliger.

Le citoyen Allemane a été nommé président et le nouveau conseiller municipal de Montmartre, le citoyen Joffrin, assesseur, avec le citoyen Piéron. Un citoyen a lu un rapport assez ennuyeux sur les travaux du Comité national » qui dirige par la presse et par la parole la propagande collectiviste. Il s'est félicité des résultats des dernières escarmouches électorales. A Rennes, les candidats ouvriers ont eu 1,500 voix, à Roubaix, 15,700, à Brest, 4,500, à Albi, à Beaucaire, à Alais, à Roanne, à Bessèges, ils ont triomphé aux élections municipales. Enfin, à Montmartre, dans le quartier général du radicalisme, Joffrin a remporté la victoire. (Longs bravos.) Le rapporteur s'est encore fait applaudir en rappelant qu'à Reims les ouvriers ont voté pour Florion, « dont tous voudraient avoir la folie héroïque, et pour Fournier, qui a vengé la justice outragée. » Il a terminé par cette pensée consolante que tout fait espérer que l'on verra bientôt disparaître les iniquités du vieux monde.

Un délégué du cercle du 6e arrondissement a pris alors la parole pour demander si les prolétaires français, réunis dans leurs assises solennelles, n'enverraient pas un témoignage d'admiration aux prolétaires irlandais qui avaient exécuté deux gouvernants anglais. Un frisson d'enthousiasme a couru dans l'assemblée, et le président Allemane se levant, a demandé d'une voix tonnante :

— Que ceux qui veulent se déclarer solidaires des héroïques patriotes irlandais qui ont exécuté deux gouvernants anglais à Dublin... (toutes les mains se lèvent.) A l'unanimité le congrès ouvrier leur envoie ses témoignages de sympathie et de solidarité.

Après quoi, malgré l'heure avancée, on a lu quelques rapports sur la question, à l'ordre du jour, des grèves. On le sait, les orateurs socialistes n'ont qu'un discours : voilà quatre ans que nous les entendons déclamer contre l'oppression du capital et la tyrannie de la société bourgeoise ; il n'y a pas lieu d'insister.

LE SALON DE 1882

(Suite)

Parmi les grands peintres de l'époque, M. JEAN-PAUL LAURENS tient assurément une des premières places. C'est un de ces artistes, que le succès a consacrés de longue date. Plusieurs œuvres maîtresses qui ont figuré aux dernières expositions lui ont acquis une renommée qu'il serait puéril de contester et nous ne la contestons pas. — Cependant, de même que chez les Romains, les vainqueurs étaient accompagnés dans la cérémonie du Triomphe, d'un esclave chargé de leur rappeler qu'ils n'étaient que simples mortels, de même, tout en nous mêlant aux groupes des thuriféraires de M. Laurens, nous permettrons-nous de critiquer son *empereur Maximilien*.

M. Jean-Paul Laurens est un peintre savant. Nul mieux que lui ne sait composer un tableau. Ses sujets sont souvent intelligemment choisis, habillement mis en scène et de façon surtout à conquérir l'attention. Au point de vue de la facture, nous ajouterons que le dessein est excellent. Ces qualités se retrouvent dans l'envoi de cette année. Il ne s'ensuit pas de là que le tableau soit parfait.

Cette scène émouvante, tirée d'une des pages les plus tristes de l'histoire contemporaine, n'est pas rendue par le peintre comme il nous semble qu'elle aurait dû l'être. Les personnages ont, il est vrai, des poses correctes, mais ils ne sont pas vivants. De plus la tonalité générale est crue. La tête de Maximilien entr'autres revêt des tons de peinture sur faïence. C'est dur au plus haut degré.

Cette œuvre n'est pas pétrie de sentiment. Il y avait, peut être, mieux à faire que ce qui a été fait.

Sans soins du lendemain, sans regrets de la veille
L'enfant joue et s'endort, pour jouer se réveille.

Deux vers de Delille, qui ont inspiré à M. LOBRICHON une *fantaisie décorative*, spirituellement conçue.

Parlons maintenant du tableau de MANET *un bar aux Folies-Bergères*. Certes nous n'affectionnons pas l'école impressionniste. Nous faisons pourtant une exception en faveur de M. Manet. La sincérité de ses convictions et son talent absolument remarquable le séparent complètement des personnalités secondaires, qui se sont faites impressionnistes parce qu'elles n'étaient pas de force à se distinguer des autres en suivant le grand chemin et qui n'ont cherché le succès que dans la curiosité.

M. Manet, lui, obtient des effets très-bizarres, qui peuvent mal *impressionner* le public, c'est vrai, mais il reste, malgré cela, un artiste de grand talent, avec lequel il faut compter. Le grand reproche que nous adresserons à son tableau de cette année, c'est de n'être pas juste comme lumière. A force de vouloir faire du *plein air*, M. Manet nous montre un bar des Folies-Bergères, éclairé par un soleil de mai. Pourtant, c'est le soir que cet établissement, que l'Europe ne nous envie plus, ouvre ses portes au public. C'est donc une lumière de gaz qui doit éclairer les personnages. Celle que Manet a menagée dans son tableau n'a pas la tonalité qui convient.

La scène est composée avec beaucoup d'esprit. L'idée, toute originale, d'avoir fait refléter dans une glace le public qui défile devant le bar, vaudrait à elle seule le succès.

M. GUELDRY, tout élève de M. Gérôme qu'il s'intitule, emprunte les procédés de M. Manet et s'en rapproche plus qu'il ne le suppose peut-être lui-même. Il a la correction du dessin. Quand il aura trouvé une coloration qui lui soit personnelle, il faudra compter aussi avec lui. Or, il trouvera, car c'est un *chercheur*. Sa *course de skiffs* est remplie de qualités excellentes.

Une superbe nature morte, signée DELANNOY. C'est vraiment tout-à-fait bien. Un grand chaudron de cuivre rouge, vivement éclairé par un jour qui vient d'en haut, est prodigieusement rendu. Il y aurait beaucoup à dire sur ce tableau, qui est une œuvre de valeur. Mais, nous avons hâte de parler de nos artistes du Nord et nous abrégeons forcement un peu.

Deux très-bonnes toiles de CHAPLIN, le portraitiste féminin par excellence ; un tableau de genre de M. DILLON ; un *cul-de-jatte*, peint par M. BOMPARD..., tout cela c'est à citer et bien d'autres encore. Que le lecteur se rappelle que le catalogue de la section de peinture compte à lui seul 2722 numéros et qu'il nous pardonne si nous oublions de temps en temps quelqu'un de ses amis dont l'envoi mériterait peut-être une mention.

GASTON MONTLANDRY.
(*A suivre*).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 15 mai

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

LES FAILLITES

La Chambre adopte la prise en considération de la proposition de loi de M. Saint-Martin (Vaucluse), relative à la réforme de la loi sur les faillites.

FOURNITURES

Elle prend également en considération la proposition de loi de M. Sourigues, ayant pour objet de déterminer les conditions auxquelles on pourra confier à des particuliers les travaux et fournitures à faire pour le compte de l'Etat, ainsi que l'établissement et l'exploitation, à leurs profits et risques, de toute entreprise d'utilité publique dont il jugerait à propos de se dessaisir temporairement, soit en partie, soit en totalité.

LE CUMUL

La Chambre prend en considération la proposition de loi de M. Roque (de Fillol), ayant pour objet : 1° l'interdiction du cumul des fonctions publiques rétribuées par l'Etat, le département ou la commune ; 2° l'incompatibilité desdites fonctions avec le mandat législatif.

PROPOSITION J. ROCHE

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. J. Roche, tendant à la sécularisation des fabriques, séminaires, consistoires, et à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Mgr Freppel combat la prise en considération.

On demande à la Chambre de s'associer à un vol, car la possession des fabriques et consistoires est aussi irrégulière que toute propriété privée.

La proposition ne serait que l'avant-propos du communisme et de la liquidation sociale.

En 1789, on accordait aux églises des compensations, aujourd'hui, non ; ce qu'on propose, c'est le vol sans phrases.

On veut faire à la Chambre toutes les étapes de la Révolution, y compris 1793 ; c'est une erreur de croire qu'on éviterait les violences contre les personnes après les violences contre la propriété. Les excès de 1793 seraient inévitables.

L'orateur demande à la Chambre de ne pas prendre en considération cette proposition de vol et de confiscation (Applaudissements à droite).